

## PROCES VERBAL N°11 DE LA COMMISSION JEUNES DES COMPETITIONS

|              |  |
|--------------|--|
| Réunion du : | <b>Jeudi 13 Octobre 2022</b>   |
| À :          | <b>14h00 - DGL</b>   |
| Présidence : | Bernard BARLAGUET  |
| Présents :   | Patrick AURILLON-Jean-Pierre RIEU- Jean Marie TASTEVIN -Emile HOURS. Denis LASOUTE- Stéphan BROC |
| Excusés :    |  |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du Club (N°affiliation@occitanie.fr. Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 .du règlement intérieur du District).*

### APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La commission approuve le procès verbal N°10 de la réunion 06.10.2022.

### COUPE GARD LOZERE

#### U16/U17

FC LE VIGAN/US LA REGORDANNE prévue le samedi 5.11.2022 se jouera le dimanche 6.11.2022 (accord des deux clubs)

**Les 8<sup>èmes</sup> de finale en COUPE GARD LOZERE se joueront les 7 et 8 JANVIER 2023**

### REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

#### **U16/U17 D1 POULE A**

**FC BAGNOLS PONT/ST MARTIN DE VALGALGUES** du 08.10.2022 se jouera le mercredi 26.10.2022 à 17H00 stade de PONT ST ESPRIT (décision de la Commission)

#### **U14/U15 D1 POOULE A**

**BEAUCAIRE STADE 30/AS CAISSARGUES** du 18.09.2022 se jouera le mercredi 26.10.2022 à 15H00 stade de BEAUCAIRE (décision de la Commission)

**ANNULATION DES JOURNEES des 15/16 OCTOBRE : Décision du district.**

Afin de ne pas prendre plus de retard sur le calendrier initial, la commission que les rencontres du 15 et 16 octobre sont automatiquement reprogrammées sur le weekend du 29/30 Octobre 2022.

Les clubs ont la possibilité :

- D'avancer leur rencontre avant cette date
  - De reprogrammer la rencontre au Mardi 1<sup>er</sup> Novembre 2022 (jour férié)
- Avec accords des 2 clubs par une demande de modification via le réseau Footclub.**



## RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

### 1/ CSR

#### **U14/U15 D2 POULE B**

BEUCAIRE STADE 30/N. CHEMIN BAS du 25.09.2022 ,  
*La Commission dit match à jouer (date à fixer par la commission des jeunes)*

#### **U14/U15 D1 POULE A**

N. LASSALLIEN/GALLARGUES CABASUT du 25.09.2022,  
*La commission donne match perdu par forfait à GALLARGUES CABASSUT.*

#### **U14/U15 D2 POULE B**

VERGEZE/FC VAUVERT du 25.09.2022  
La Commission donne match perdu par pénalité au FC VAUVERT  
*Score acquis sur le terrain : 8 à 0 en faveur de VERGEZE*

#### **U14 TERRITOIRE GARD/HERAULT**

N. ACADEMIE UNIVERS/N. CHEMIN BAS du 25.09.2022  
*Score à homologuer en son résultat.*

## MODIFICATIONS DES RENCONTRES

#### **U16/U17 D2 POULE C**

ES THEZIERS/UCHAUD BERNIS prévue le dimanche 11.12.2022 **se jouera le samedi 10.12.2022 à 15H00 sur les installations de THEZIERS (accord des deux clubs).**

#### **U16/U17 D2 POULE B**

BOUILLARGUES/AS ST CHRISTOL LES ALES du 04.12.2022 **se jouera le samedi 03.12.2022 à 16h00 sur les installations de BOUILLARGUES (accord des deux clubs).**

#### **U16/U17 D2 POULE C**

ES THEZIERS/BEAUVOISIN du 27.11.2022 est inversée et **se jouera à la même date, stade de BEAUVOISIN (accord des deux clubs).**

#### **U14/U15 D1 POULE B**

BAGNOLS PONT 2/CABASSUT du 11.12.2022 **se jouera le 10.12.2022 à 16H00 sur les installations de LEO LAGRANGE (accord des deux clubs).**

#### **U14/U15 D2 POULE A**

BOUILLARGUES/LANGLADE du 27.11.2022 **se jouera le samedi 26.11.2022 à 16H00 sur les installations de BOUILLARGUES (accord des deux clubs)**

#### **U14/U15 D2 POULE B**

FC CANABIER 2/N. CHEMIN BAS du 13.11.2022 **se jouera le samedi 12.11.2022 à 16H00 sur les installations de ST VICTOR LA COSTE (accord des deux clubs).**

#### **U14/U15 D3 POULE A**

LE VIGAN/US VESTRIC du 23.10.2022 **se jouera le samedi 22.10.2020 à 14H00 sur les installations du VIGAN (accord des deux clubs).**

#### **U14/U15 D3 POULE B**

BELLEGARDE/EFC BEUCAIRE 2 du mercredi 26.10.2022 est inversée. **La rencontre aura lieu à BEUCAIRE (accord des deux clubs)**



### **U18/U19 POULE UNIQUE**

FOOT AIGUES MORTES/SO AIMARGUES prévue le 16.10.2022 se jouera le samedi 22.10.2022 à 15H00 (accord des deux clubs).

### **U16/U17 D2 POULE C**

CAISSARGUES/THEZIERS du 16.10.2022 (rencontre inversée) installations THEZIERS à 10H00

### **U14/U15 D1 POULE A**

CAISSARGUES/CANABIER du 15.10.2022 (rencontre inversée) installations SAINT VICTOR LA COSTE à 17H00.

### **U14/U15 D2 POULE A**

CAISSARGUES/N. SOLEIL LEVANT du 16.10.2022 (rencontre inversée) installations M. ROUVIERE 1 à 10H00.

Les matches retour seront joués sur le stade de CAISSARGUES les 11 et 12.02.2023.

## INFORMATION CLUBS

### AS CAISSARGUES

La Commission,

Pris connaissance de l'Arrêté municipal de la Mairie de Caissargues interdisant la pratique du foot à 11 sur le terrain Philippe Lamour 1 et notamment l'usage des buts de foot à 11,

Considérant que :

- l'Arrêté municipal, transmis le 23.09.2022 au District Gard-Lozère, couvre la période du 23.09.2022 et jusqu'à nouvel ordre,
- le calendrier ne peut être modifié que de manière exceptionnelle et ponctuelle,
- la longue période d'inutilisation de ce terrain va créer un problème récurrent et non exceptionnel sur le calendrier des championnats,
- cela touche les calendriers des équipes foot à 11 de AS Caissargues de manière récurrente sur la période.
- Pour le bon déroulement des championnats dans lesquels les équipes de l'AS CAISSARGUES (foot à 11) sont engagées, la commission fait et a fait son maximum pour palier à cette difficulté et limiter l'impact de cet Arrêté Municipal,

Considérant qu'à ce jour et au vu de l'avancement des championnats, nous nous trouvons dans une situation où l'équité sportive des championnats peut ne plus être respectée,

Considérant que la commission est garante de cette équité et se doit de suivre le calendrier édité en début de saison pour cela,

Par ces motifs,

**Demande expressément au Club de AS CAISSARGUES et à la Ville de Caissargues :**

- **De déterminer et communiquer au plus vite un terrain de repli pour y disputer les matchs de foot à 11,**
- **De communiquer une date d'autorisation à la pratique du Foot à 11 de son terrain Ph. Lamour 1**

**Informe le Club de AS Caissargues et la ville de Caissargues, que sans solution pérenne dans les prochains jours, des décisions devront être prises et pourraient mener jusqu'à des forfaits de leurs équipes foot à 11.**

## COURRIER DES CLUBS

### **Club 563554 US LA REGORDANNE**

Le club US LA REGORDANNE nous informe que suite à une convention avec la Mairie de ST ANASTASIE pour la saison 2022/2023, les catégories U15/U14 et U16/U17 disputeront leurs matchs à Domicile sur le terrain Jérémy LLOBET espace Paul MAUBON (SAINTE ANASTASIE) à compter 08/10/2022.



### **Club 521050 AS CAISSARGUES**

Le club AS CAISSARGUES nous informe que malgré leurs recherches infructueuses pour un terrain de repli il nous demande de prononcer l'inversion pour les rencontres à venir.

## **ANALYSE FMI**

**Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).**

**La non transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »**

**En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :**

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- **Vous devez joindre impérativement los de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/disfonctionnement de la FMI.**

**Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.**

**Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.**

### **Absence FMI**

| <b>Date</b> | <b>Compétition</b> | <b>Match</b>       | <b>N° match</b> | <b>Décision CRGC</b>                          |
|-------------|--------------------|--------------------|-----------------|---|
| 25/09/22    | U17D2 A            | N ESPERANCE / RAIA | 25071754        | AMENDE 100€ à RAIA – PAS DE CODE VISITEURS    |
| 25/09/22    | U15 D3 B           | FOURQUES / MILHAUD | 24927273        | AMENDE 100€ à MILHAUD – PAS DE CODE VISITEURS |
| 25/09/22    | U15 D2 B           | VERGEZE / VAUVERT  | 24926767        | AMENDE 100€ à Vauvert (absence de code)       |

### **ANALYSE FMI**

Compte tenu des problèmes informatiques occasionnés le weekend du 1 et 2 Octobre 2022, la Commission de gestion des compétitions ne mettra pas d'amende pour la non utilisation de la FMI sur les rencontres. Toutefois comme nous le rappelons chaque semaine, vous devez faire le nécessaire pour que les résultats nous soient communiqués au plus vite, ainsi que la feuille de match papier (s'il y a lieu) et les explications concernant les problèmes rencontrés.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.**

**Le Président  
Bernard BARLAGUET**

**Le Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RIEU**

